

Risques psychosociaux : le harcèlement moral et sexuel

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir la notion de harcèlement au travail
- Connaître les actions à mettre en œuvre en matière de harcèlement
- Connaître les règles en matière de preuves et les sanctions dans l'hypothèse d'un contentieux

PUBLIC VISE

RRH -Juriste – Dirigeant

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

9 février 2024
14h00-18h00
4 h00 : la ½ journée

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel
Théorie : 40%
Pratique : 40%
Questions/échanges : 20%
Support de formation fourni au stagiaire
Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board
Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Marine KERROS
Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée
Certificat de réalisation
Evaluation de fin de formation

TARIF

350 € la demi-journée

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.
Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.
Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.
Pour toutes questions, merci de contacter Angéline JONCOUR au 02.98.43.00.50

PROGRAMME

Introduction

L'obligation de sécurité et les risques psychosociaux

I. Définir le harcèlement moral

- Cadre du harcèlement : les relations de travail
 - . Lien de subordination
 - . Auteur du harcèlement : de l'employeur au simple collègue
 - . Victime du harcèlement : tout salarié

Éléments caractérisant le harcèlement

- Atteinte à un droit ou à une liberté
- Actes de harcèlement : faits répétés ou pressions graves
- Intention ou non du harceleur

II. Prévenir le harcèlement

- Prévention
- Bonnes pratiques face à une situation de harcèlement
- Protection du salarié

III. Faire face au contentieux

- Preuve du harcèlement
- Sanctions civiles et indemnisation

MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 10 jours avant le début de la formation :
Angéline JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50
Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation
En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

CONTACT

Référent administratif de la formation
Angéline JONCOUR
avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50